



Simple et pratique, Le prélèvement Automatique !

Réglez vos échéances de Contrats Annuels par prélèvement automatique, de façon trimestrielle.

Les avantages sont nombreux....

Plus pratique : Vous n'avez plus de chèque à expédier ni à vous déplacer, le règlement est directement effectué par votre établissement bancaire.

Plus sûr : Finis les risques d'oubli ou de retard de paiement, même pendant les vacances.

Plus économique : Avec ce service gratuit, plus de frais d'affranchissement.

Formulaire d'adhésion disponible à l'accueil de la Capitainerie.
Il vous suffit de nous fournir le RIB de votre compte bancaire.